

# AMALLIS

## PROCES VERBAL DU COMITE SOCIAL ET ECONOMIQUE D'ENTREPRISE DU 7 AVRIL 2022

**DIRECTION :** M. BERNIER assisté de M. COCLIN

**MEMBRES DU CSE PRESENTES :**

Titulaires : Mmes BRAULT, BELOT, CONTOUX (représentant C. CHOTARD-OLIVIER), JALLET, LAPRUGNE, LESPINASSE, POIRIER, RIFFARD, ROLLET.

Excusées : Mmes CHOTARD-OLIVIER, MARTIN, TISSOT

### **1 – APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 10 MARS 2022**

Une erreur est remontée dans la liste des présentes. Mme LAPRUGNE était absente.  
Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

### **2 - MOUVEMENTS DU PERSONNEL**

La liste des mouvements du personnel concernant le mois de mars a été transmise en amont par mail.

Au 1<sup>er</sup> mars, nous dénombrons 484 salariés (434 en CDI et 50 en CDD).

### **3 - CONTRATS INFÉRIEURS A 70 HEURES**

La liste des contrats inférieurs à 70 heures relative à la situation au 31 mars 2022 a été transmise en amont par mail.

Nous dénombrons 36 contrats de moins de 70 heures en mars 2022.

### **4 – REGLEMENTS DE FONCTIONNEMENT SSIAD/ ESA/ AAD**

Des rectifications ont été apportées suite aux remarques relevées lors du dernier CSE, notamment sur le règlement de fonctionnement AAD.

Le CSE émet un avis favorable à ces trois règlements.

### **5 – RETOUR SUR LA CONSULTATION PAR MAIL DU 21.03.2022 DANS LE CADRE D'UN DOSSIER D'INAPTITUDE.**

Mme F., employée à domicile, sur le secteur du DONJON, est en CDI depuis le 1er janvier 2014.  
Un échange entre l'employeur et le médecin du travail a eu lieu le 3 février 2022.  
Une étude de son poste et de ses conditions de travail a eu lieu le 14 février 2022.

Le médecin, lors des visites des 3 et 15 février 2022, a déclaré la salariée inapte avec les commentaires suivants :

*"L'état de santé actuel ne permet pas la reprise de son poste de travail car inapte à tenir et serrer pouce-index main gauche, inapte à tenir ou empoigner des outils (aspirateur, balai,...), inapte à exercer des mouvements fins main gauche (boutonnage, déboutonnage, agrafage, monter bas de contention,...), inapte à prise en charge de personnes non autonomes. Possibilité de travail sans utilisation de la pince pouce-index de la main gauche. Pourrait tenir un poste strictement administratif."*

Mme F. a été interrogée pour des informations complémentaires (formation, expériences professionnelles, souhaits de reclassement,...). Différentes entreprises, en proximité avec son lieu de résidence, ont été sollicitées sur la possibilité de proposer un poste prenant en compte les recommandations du médecin du travail et les souhaits de Mme F.

Par ailleurs, il n'y a pas de poste à AMALLIS répondant aux formulations du médecin.

**Les membres du CSE prennent acte de cette situation et de la décision qui va en suivre.**

### **QUESTIONS POSEES PAR LES ELUS DU CSE**

#### **6 – LA CAMPAGNE DE PUBLICITE A LA RADIO A-T-ELLE ETE BENEFIQUE POUR LE RECRUTEMENT ?**

Il y a eu 60 spots diffusés sur 2 semaines et il s'avère compliqué de savoir si les candidatures viennent de là.

Actions promotion pour le recrutement : à ce jour, l'association étudie toutes propositions notamment les sites intramuros dans les communes.

#### **7 – QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES.**

- Mise en place de la prime ASG pour le service ESA. Ce service équivaut à 3 temps plein. La prime est de 90€ par mois pour un temps plein. Cette prime sera proratisée en fonction du nombre d'heures ESA du contrat de chacune des personnes concernées. La fréquence de versement n'est pas encore définie.
- Un courrier sera adressé aux bénéficiaires pour informer des nouveaux tarifs des financeurs, ainsi que l'augmentation de l'indemnité KM qui passe à 0,40 €.
- Avenant 43 : la règle concernant le passage à l'échelon ou degré supérieur sera effective le mois prochain.
- Qu'en est-il de la réflexion du paiement des km du domicile ? M. COCLIN informe que le coût serait beaucoup trop important donc difficile à mettre en œuvre.
- Le sujet des ruptures conventionnelles est évoqué. Seront-elles généralisées ? M. BERNIER répond que cela se réglera au cas par cas.
- M. BERNIER informe que les véhicules supplémentaires sont prêts à être livrés sur les antennes.

Prochaine réunion le 5 Mai 2022 à 9h30

La secrétaire de séance  
Cindy POIRIER